

# Avec la fraîcheur du lac au loin

Le Courrier, lundi 5 août 2024

[Alain Meyer](#)

Dans la région des Trois-Lacs, des segments de rives constituent toujours des chasses gardées inaccessibles au grand public. Neuchâtel incite les propriétaires privé·es à collaborer.



Pour contempler le lac de Morat, mieux vaut parfois prendre un peu de hauteur. [KEYSTONE Trois-Lacs](#)

A l'exception des ports où accostent les bateaux des sociétés de navigation sur les Trois-Lacs, à Praz, Môtier ou Sugiez par exemple, rares sont les passages qui donnent directement accès à l'eau le long de la boucle pour cyclotouristes de 28 km tournicotant autour du lac de Morat. A travers bois, une percée invite certes à faire bronzette tout à l'ouest du lac, du côté de Salavaux, sur sol vaudois, sur une plage au sable fin. Mais force est de constater que rouler à bicyclette dans cette région lacustre se résume à surtout avaler du bitume. Et accessoirement respirer les gaz d'échappement sur la route qui sillonne le Vully et ses vignes. Point de lac en vue. Tenues à distance par des bâtisses et parcelles privées, les berges se devinent à peine à vélo. Elles sont plus visibles à pied au travers de sentiers.

## Prime à la randonnée

«L'accessibilité des rives reste compliquée autour du lac de Morat, contrairement au lac Noir ou à celui de la Gruyère où les passages sont plus libres», concède Pierre-Alain Morard, directeur de l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT), organe rattaché à la Direction cantonale de l'économie. Il avance deux raisons: un nombre important de propriétaires privés établi·es parfois de longue date sur ces terres, couplé sans doute aussi à un manque de volonté politique pour faire avancer le dossier.

Sur les 14 km de rives bordant le lac de Morat côté fribourgeois, seuls trois sont cyclables. Parfois à une distance jusqu'à cent mètres du bord. «Avec 12 kilomètres sur 14 balisés à l'attention surtout des randonneur·euses, les adeptes de la marche sont davantage gâté·es», relève Pierre-Alain Morard. Car cyclotourisme et promenade à pied ne font pas toujours bon ménage. «En termes d'aménagement, les règles ne sont pas les mêmes avec des vitesses de locomotion fort différentes», rappelle-t-il. «Ces rives devraient être à disposition du public sous réserve de la préservation des zones naturelles», précise pour sa part Bettina Beer, coprésidente de la section fribourgeoise des Vert·e·s. Elle confirme qu'aucun débat n'est agendé dans son canton pour demander, comme dans celui de Zurich, l'ouverture totale des rives.

## Cas simples en premier

A Neuchâtel, où le thème de l'accessibilité des rives du lac a souvent nourri le débat politique, l'initiative intitulée «Rives pour toutes et tous» déposée en 2016 par le parti écologiste a servi de détonateur. Jusqu'à inspirer la politique de l'exécutif en matière d'agencement territorial. Un crédit de 2,4 millions de francs a été voté en 2021 pour optimiser le Sentier du lac, soit 33 kilomètres allant de Vaumarcus à la Tène, dont «6 à 7 sont en cours de traitement», confirme Dominique Robyr Soguel, cheffe adjointe au Service neuchâtelois de l'aménagement du territoire (SAT).

«Nous sommes privilégié·es par rapport à d'autres cantons» Clarence Chollet

A l'est du littoral, à Marin, un tronçon d'un kilomètre a déjà été balisé et ouvert l'an passé. «Ce segment traverse un terrain du centre psychiatrique déjà propriété du canton», tempère l'élue Verte au Grand Conseil neuchâtelois, Clarence Chollet. «Pour ouvrir ce tronçon, les discussions ont été plus simples du fait que le canton en est le propriétaire. Les tractations peuvent s'avérer plus délicates avec des privé·es, dont certain·es peuvent bloquer. Le SAT souhaite résoudre d'abord les cas a priori faciles avant de s'attaquer vers la fin aux dossiers les plus ardu.» Soit d'ici à 2028, échéance que s'est fixé Neuchâtel pour rendre les rives nord entièrement accessibles.

## Bientôt près de Gorgier

«Nous sommes privilégié·es par rapport à d'autres cantons», observe toutefois Clarence Chollet. Elle pense à Vaud et Genève, où respectivement 40% et 60% des berges sont encore barricadées. Mais l'élue déplore qu'à Neuchâtel le covid a freiné l'avancée des travaux. «Plus de six mois ont été nécessaires pour trouver une personne qualifiée pour prendre le dossier en main, c'est beaucoup», dit-elle. Depuis, d'autres tronçons ont été inaugurés. A la Pointe de l'Areuse. A Boudry. A Vaumarcus. A Milvignes. «Sous réserve de l'obtention du permis de construire, nous devrions en ouvrir un autre d'ici à novembre dans le secteur de La Damettaz, à l'est de Gorgier», informe Dominique Robyr Soguel. Mais elle admet que ce processus prend plus de temps que prévu. «Les discussions se déroulent cependant dans un esprit constructif et rares sont les propriétaires qui remettent en question le droit de marchepied (portails ouverts) prévu par la loi cantonale sur la protection et la gestion des eaux depuis septante ans.»

Environ 200 propriétaires sont concerné·es. Si un accord est trouvé, le canton prend les travaux à sa charge et les communes assument l'entretien des sentiers. Aucune contrepartie

financière n'est au programme. «Nous restons à l'écoute des propriétaires pour la protection de leur sphère privée et leur sécurité», relève le SAT. Sont suggérées des mesures pour limiter les incidences (plantations de haies, pose de dalles, cordelettes, troncs pour délimiter le sentier). Le canton peut poser des panneaux pour sensibiliser les randonneur·euses sur les bonnes pratiques. Mais comme autour du lac de Morat, le vélo n'est pas bienvenu sur ces chemins récemment ouverts. «Pour limiter la pression et les conflits d'usage», selon Dominique Robyr Soguel, soulignant que d'autres itinéraires existent à son égard. «A proximité du lac, pas sur les rives.»